

PRISMA Systematic European Small Caps**Institution de prévoyance :**

Adresse :

NPA / Lieu :

Personne de contact :

Téléphone :

E-mail :

Banque dépositaire :

Personne de contact à la banque :

E-mail de contact à la banque :

Téléphone de contact à la banque :

L'institution de prévoyance mentionnée ci-dessus souscrit des parts du groupe de placements susmentionné auprès de PRISMA Fondation suisse d'investissement et s'engage à libérer le montant de la souscription aux conditions suivantes :

**Nombre de parts souscrites
ou montant souscrit (EUR) :****Date de la VNI (vendredi = T) :****Date valeur du paiement (T+2) :**

A bonifier sur le compte IBAN n° :

CH51 0024 3243 6658 0660 L

Bénéficiaire du compte :

PRISMA Fondation Suisse d'investissement**PRISMA Systematic European Small Caps**

Après de :

UBS Switzerland AG

Les parts peuvent être souscrites chaque jeudi, l'ordre devant nous parvenir signé le jour même avant 10h00. Le paiement doit être effectué deux jours ouvrables suivant la date de la VNI, soit en général le mardi suivant.

L'institution de prévoyance susmentionnée confirme, par la signature du bulletin de souscription, être au bénéfice d'une exonération fiscale dans son canton de domicile conformément aux dispositions légales. Elle reconnaît avoir reçu et accepté les statuts, le règlement ainsi que les directives de placement de PRISMA Fondation suisse d'investissement.

Nous vous prions de nous retourner ce bulletin de souscription dûment signé. **Toute demande de souscription est irrévocable dès 10h le jeudi.** Merci pour votre confiance.

En cas de non-versement, total ou partiel, du montant de souscription dans le délai fixé par le présent bulletin, l'institution de prévoyance susmentionnée s'engage à indemniser intégralement la Fondation PRISMA de tout dommage, perte, coût ou frais dûment justifié résultant directement de ce retard ou défaut de paiement.

Date :**Signature (s)* :**

*signatures autorisées selon liste remise à PRISMA